



**République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022**

**Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 14 janvier 2022**

**L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - FRANCOISE VADA - Patricia ALUNNO

**Pouvoirs :**

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

**Absents excusés :**

Daniel VAISSIERE

**Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_1**

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION**

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre entre le 16 Octobre 2021 et le 10 Janvier 2022 à savoir :

2021/43: Action en justice en défense devant le tribunal administratif – AGEO Construction - Requête en indemnisation :

Est intentée au nom de la commune une action en justice en défense des intérêts de la Commune devant le tribunal administratif en date du 18 Octobre 2021

2021/44 : Acceptation d'un don :

Est accepté en date du 18 Octobre 2021 le don de M. Hubert CLERC d'un montant de 50 €.

2021/45: Convention d'objectifs et de financement – Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire

Est signé en date du 26 octobre 2021, la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la prestation de service de l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire

2021/46 : Acceptation d'un don :

Est accepté en date du 28 Octobre 2021 le don de Mme Odile GRAND d'un montant de 300 €.

2021/47: Fourniture de fioul pour les bâtiments communaux

Est passée commande en date du 28 Octobre 2021 auprès de la société ESLC pour la fourniture de 8.000 litres de fioul pour les écoles et la maison des jeunes et de la culture pour un montant TTC de 9 688,00 €

2021/48 : Fourniture de matériels électriques pour les illuminations

Est accepté en date du 2 novembre 2021 le devis de CEF Menton pour la fourniture de matériels électriques pour un montant TTC de 17 617,54 € TTC

2021/49 : Animation du 19/12/2021

Est accepté en date du 2 novembre 2021 le devis de Pitchoun Médias pour la mise à disposition de structures gonflables et d'animations pour la journée du 19/12/2021 pour un montant TTC de 5 988,00 € TTC

2021/50 : Avenant n°1 – Lot 1 – Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville – SAS De Angelis Bat-ir

Est accepté en date du 2 novembre 2021 l'avenant n°1 du marché de travaux lot n°1 « Démolition-gros œuvre – structure – fondations – maçonnerie » pour la réhabilitation de l'hôtel de ville pour un montant de 45.300,36 € TTC

2021/51 : Avenant n°2 – Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places du vieux Tende – mandataire : Ferla Architecture

Est accepté en date du 18 novembre 2021 l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places du vieux Tende dont le mandataire est Ferla Architecture pour un montant de 18.738,90 € TTC

2021/52 : Etudes G2 pro et mission géotechnique de maîtrise d'œuvre – Glissements de terrain – Tempête ALEX

Sont acceptés en date du 6 Décembre 2021, les devis de l'entreprise Géo Ingénierie pour la réalisation des études G2 Pro et pour la mission géotechnique de maîtrise d'œuvre relatifs aux glissements de terrain dus à la tempête ALEX pour :

Secteur Nord de Tende (Planelles) : 12 060,00 € TTC

Secteur Nord de Tende (les hauts de Tende ) : 9 780 € TTC

Secteur Saint Dalmas de Tende : 13 860 € TTC

2021/53 : Acceptation d'un don :

Est accepté en date du 14 Décembre 2021 le don de l'association des Maires affecté à la réfection du cimetière de Saint Dalmas

2021/54 : Protections contre les chutes de blocs

Est accepté en date du 20 Décembre 2021 le devis de l'office national de forêts relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la protection de Tende, St Dalmas, Granile et la Minière contre les chutes de blocs pour un montant TTC de 13 863,04 € TTC

2021/55: Fourniture de fioul pour les bâtiments communaux

Est passée commande en date du 21 Décembre 2021 auprès de la société ESLC pour la fourniture de 6.500 litres de fioul pour les écoles et la maison des jeunes et de la culture pour un montant TTC de 6 597,48 €

2021/56 : Remise en état du pont de campileggio

Est accepté en date du 28 Décembre 2021 l'offre de l'entreprise MASALA relatif aux travaux de remise en état du pont de campileggio pour un montant TTC de 73 846,16 € TTC

2021/57 : Acceptation de dons :

Sont acceptés en date du 28 Décembre 2021 les dons suivants :

- Monsieur BASLY Arnaud pour un montant de 50 euros (cinquante euros)
- Madame DROIN Michèle pour un montant de 70 euros (soixante-dix euros)
- Mademoiselle MAMELIN Claude pour un montant de 100 euros (cent euros)
- Mademoiselle DUREY Brigitte pour un montant de 1000 euros (mille euros)
- Monsieur BELLIATO Rodolphe pour un montant de 150 euros (cent cinquante euros)

2022/1: Maintenance annelle Catex des Mesches

Sont acceptés en date du 3 Janvier 2022, les devis de l'entreprise Montaz Equipements pour la réalisation des visites annuelles de maintenance du Catex 1 pour un montant TTC de 8 418,62 € et du Catex 2 pour un montant TTC de 7.518,62 €.

*Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

**Prend** connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :